

AXES PRIORITAIRES 2008-2012

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA TOXICODÉPENDANCE

La politique vaudoise en matière de prévention et de lutte contre la toxicodépendance se construit en lien avec la politique et les actions menées aux niveaux communal et fédéral, dans la ligne de la politique des quatre piliers menée par la Confédération.

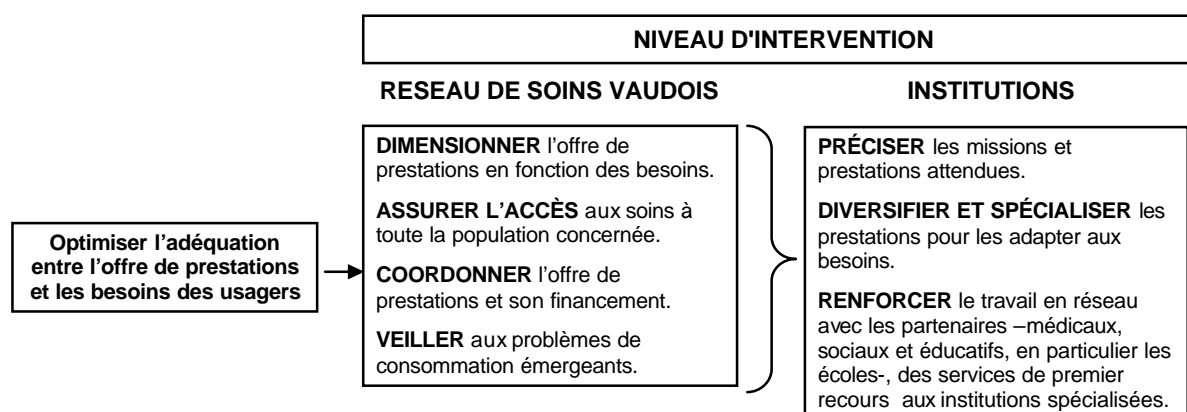
Cinq axes prioritaires ont été identifiés pour la période 2008-2012. Le tableau ci-dessous présente ces axes ainsi que les actions à entreprendre en lien avec chacun d'eux.

Axes prioritaires	Actions à mener
1. Adéquation entre l'offre de prestations et les besoins des usagers	<ul style="list-style-type: none">a) Mettre en œuvre le projet de dispositif cantonal d'indication dans le domaine des toxicodépendances en collaboration avec les partenaires concernés, et mettre en place une évaluationb) Répertorier les besoins prioritaires dans chaque domaine d'intervention (problèmes de santé, problèmes sociaux, besoins de prises en charge) et les quantifier (quel type, en quelle quantité, sur quel périmètre)c) Cartographier les prestationsd) Développer la prise en charge des personnes dépendantes avec troubles psychiques associés (doubles diagnostics)e) Poursuivre la réflexion autour de la prise en charge des personnes dépendantes vieillissantesf) Accompagner la réorganisation de la Fondation du Levantg) Poursuivre le développement des collaborations et des échanges de connaissances entre services de premier recours et spécialisés, et entre les offres ambulatoires et résidentiellesh) Soutenir l'amélioration de la qualité des prestations (formation spécialisée et continue des intervenants, démarches qualité)i) Développer les collaborations avec les services généralistes, dans le domaine de l'insertion particulièrementj) Élaborer des directives communes entre médecins et pharmaciens pour le suivi des traitements et poursuivre la réflexion sur la potentialisation du rôle des pharmaciens vis-à-vis de cette populationk) Étudier la problématique des remboursements des prestations d'assurances aux personnes toxicodépendantes.
2. Prévention, repérage et intervention précoce auprès des jeunes, notamment les 14-18 ans	<ul style="list-style-type: none">a) Poursuivre le programme cantonal de prévention des dépendances dans les écolesb) Etendre le programme DEPART (Dépistage, Evaluation, Parrainage d'Adolescents consommateurs de substances) aux autres régions du cantonc) Documenter les nouveaux contextes et formes de consommation, notamment en milieu festif, et soutenir le développement de nouveaux projets

3. Prévention contre les risques d'extension des infections par le Sida ou l'hépatite	a) Développer les mesures de réduction des risques d'extension des infections par le Sida et l'hépatite dans les régions qui n'en ont pas encore b) Poursuivre le développement de mesures facilitant l'accès au matériel d'injection (nuits et week-ends)
4. Insertion sociale et professionnelle des personnes dépendantes	a) Poursuivre les efforts pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle des personnes dépendantes
5. Lutte contre le trafic de substances illicites et renforcement de la chaîne pénale	a) Maintenir Strada

Commentaires

Pour la période 2008-2012, le canton de Vaud entend mettre l'accent sur le premier axe prioritaire, à savoir l'optimisation de l'adéquation entre l'offre de prestations et les besoins des usagers en développant un réseau de soins coordonné dans le domaine des dépendances. La réalisation des actions liées à cet axe prioritaire s'appuie sur le cadre managérial ci-dessous :



Les quatre autres axes prioritaires avaient déjà été identifiés pour la période précédente. Cependant, les constats émanant de l'évaluation du dispositif en matière de prévention et de lutte contre les toxicodépendances montrent que les actions entreprises dans ces domaines doivent être poursuivies - voire, pour certaines, renforcées.